

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom du produit: MOBILCUT 230
Description du produit: Huile de base et additifs
Numéro SDS: 22373
Code de produit: 2015703010K0
Emploi prévu: Huile de coupe miscible à l'eau

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur:	PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE, Secteur Aval P.O. Box 2480, Station M Calgary, ALBERTA T2P 3M9	Canada
Numéro de téléphone 24 h/24		1-866-232-9563
Téléphone d'urgence – Transports		1-866-232-9563
Données techniques sur le produit		1-800-268-3183
Personne à contacter chez le fournisseur		1-800-567-3776

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSIFICATION:

Irritation cutanée — catégorie 2
Irritation oculaire — catégorie 2A
Sensibilisant cutané — catégorie 1

ÉTIQUETTE:

Pictogramme:



Mention d'avertissement: Avertissement

Mentions de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée. H319 : Cause une

irritation des yeux grave.

Conseils de prudence :

P261 : Éviter de respirer la brume / les vapeurs. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail. P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection/un écran facial. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant de nombreuses minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, et si possible. Continuer à rincer. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'une éruption cutanée : Consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Contient: ACIDE CARBAMIQUE, BUTYL-, ESTER DE 3-iodo-2-propynyle

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Aucun danger important.

DANGERS POUR LA SANTÉ

L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Ce produit peut être utilisé dans certaines applications où la pulvérisation en brouillard est possible. L'exposition excessive aux liquides et brouillards peut causer une irritation de la peau et des yeux. En outre, l'exposition excessive aux brouillards peut causer une irritation et des lésions respiratoires et aggraver les cas d'emphysème et d'asthme existants.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Aucun danger important.

Identificateur de danger NFPA:	Santé: 2	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0
Identificateur de danger HMIS:	Santé: 2	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0

REMARQUE: Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme étant un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
1-(2-BUTOXY-1-METHYLETHOXY)PROPANE-2-OL	29911-28-2	5 - < 10%	H302
3,3'-METHYLENEBIS(5-METHYLOXAZOLIDINE)	66204-44-2	1 - < 5%	H302, H312, H314(1B), H402
COMPOSE DE L'ACIDE BORIQUE AVEC LA 2-ETHANOLAMINE	26038-87-9	5 - < 10%	H315, H319(2A)
ACIDE CARBAMIQUE, BUTYL-, ESTER DE 3-iodo-2-PROPYNYLE	55406-53-6	0.1 - < 1%	H302, H317, H331, H318, H372, H400(M factor 10), H410(M factor 1)
COMPOSES D'ACIDES GRAS, TALLOIL, AVEC LA DIISOPROPANOLAMINE	68953-28-6	10 - < 20%	H315, H319(2A)
COMPOSES D'ACIDES GRAS, TALL OIL, AVEC L'ETHANOLAMINE	68132-47-8	1 - < 5%	H315, H319(2A)

* Les concentrations sont en pourcentage massique sauf si la matière est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique.

SECTION 4	PREMIERS SOINS
------------------	-----------------------

INHALATION

Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme méthode de réanimation.

CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avant de les reporter. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistantes, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la gravité de la lésion par la suite.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Consulter un médecin en cas de gêne.

NOTE AU MÉDECIN

Les problèmes de santé existants susceptibles d'être aggravés par l'exposition comprennent l'emphysème et l'asthme.

SECTION 5	MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE
------------------	--

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Des brouillards sous pression peuvent former un mélange inflammable. Matière dangereuse. Les pompiers devraient porter l'équipement protecteur énuméré à la section 8.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,, Vapeurs, fumées, Oxydes de soufre

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D

Température d'auto-inflammation: >150°C (302°F)

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avvertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Avertir les habitants des environs ou des zones sous le vent, ou les évacuer s'il y a lieu, en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la matière. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécessaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondeurs à l'urgence..

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Déversement terrestre: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Demander conseil à un spécialiste Dans l'eau, ce produit s'émulsionne, se disperse ou est miscible.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux.

Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

SECTION 7

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Éviter tout contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Des petits particules de métal de l'usinage peuvent causer l'abrasion de la peau et peuvent prédisposer à la dermatose. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques.

ENTREPOSAGE

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette.

SECTION 8

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition/normes visant les substances susceptibles de se former au cours de la manutention du produit : En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 0,5 mg/m³ - INRS/CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME); 5 mg/m³ - ACGIH TLV; 10 mg/m³ - ACGIH STEL.

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Il est conseillé d'utiliser un appareil respiratoire à filtre épurateur de particules qui est approuvé pour les poussières ou brouillards d'huile.

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

Protection des mains: Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influencer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière:
Le port de gants de protection chimique est recommandé.

Protection des yeux: Le port des lunettes antiéclaboussures est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :
Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
Couleur: Ambre
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15 °C): 0.97
Inflammabilité (solide, gaz): N/A
Point d'éclair [Méthode]: >100°C (212°F) [ASTM D-92]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D
Température d'auto-inflammation: >150°C (302°F)
Point d'ébullition / Intervalle: > 100°C (212°F)
Température de décomposition: N/D
Densité de vapeur (air = 1): N/D
Tension de vapeur: < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): < 1
pH: 9.3
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): N/D
Solubilité dans l'eau: Émulsionne
Viscosité: 54 cST (54 mm²/sec) à 40°C
Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: N/A
Point d'écoulement: < 0°C (32°F)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Matière stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Sources de chaleur et température de congélation., Sources d'inflammation d'énergie élevées.

MATÉRIAUX À ÉVITER: Oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La substance ne se décompose pas à température ambiante.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Une température élevée ou une action mécanique peut entraîner la formation de vapeurs, de brouillards ou de fumées susceptibles d'irriter les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.

Peau	
Toxicité aiguë: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minimale. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion de la peau/Irritation: Pas de donnée sur le point final	Irritant pour la peau. Basé sur l'évaluation des composants.
Œil	
Lésions oculaires graves/Irritation: Pas de donnée sur le point final	Irrite et cause des lésions des tissus oculaires. Basé sur l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Contient une substance pouvant causer une sensibilisation cutanée. Basé sur l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Non présumé être un danger en cas d'aspiration. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagenicité pour les cellules germinales: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé cancérigène. Basé sur l'évaluation des composants.
Toxicité sur la reproduction: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes sous l'effet d'une exposition prolongée ou répétée. Basé sur l'évaluation des composants.

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITÉ AIGUË
ACIDE CARBAMIQUE, BUTYL-, ESTER DE 3-IODO-2-PROPYNYLE	Létalité par inhalation: 4 hour(s) CL50 0.68 mg/l (Aérosol) (Rat); Létalité par voie orale: DL50 1056 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Produit seul:

Un ou plusieurs composants classés comme sensibilisants cutanés.

Brume d'huile (huiles sévèrement raffinées) : Des animaux exposés à de hautes concentrations de brume d'huile ont développé une rétention d'huile ainsi que des inflammations et granulomes de la voie respiratoire. L'exposition des huiles à des températures élevées, des conditions de craquage ou un mélange avec des huiles usagées/résiduelles peut entraîner la formation de composantes aromatiques polycycliques ou de contaminants microbiens pouvant développer des risques de cancer ou des affections respiratoires graves.

Contient:

Huile de base ayant subi un raffinage poussé : aucun effet cancérigène dans des études sur les animaux; la matière type réussit l'essai Ames modifié IP-346 ou d'autres tests de classement; des études sur le derme et l'inhalation font état d'effets minimes; infiltration de cellules immunes non spécifique dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes; aucun effet sensibilisant sur les animaux testés.

Statut CMR: Néant.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

SECTION 12	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
-------------------	---------------------------------

Les renseignements fournis sont fondés sur les données qui existent sur la matière, ses ingrédients et d'autres matières comparables.

ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Ne doit pas être nocif pour les organismes aquatiques.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Composant de l'huile de base -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

AUTRES INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COV: 76.3 g/l [ASTM E1868-10]

SECTION 13	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
-------------------	---

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Mise en garde concernant les contenants vides. (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSIION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les

expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

SECTION 14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
-------------------	--

TERRE (TDG): Non réglementé pour le transport terrestre

TERRE (DOT): Non réglementé pour le transport terrestre

MER (IMDG): Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

Polluant marin: Non

AIR (IATA): Non réglementé pour le transport aérien

SECTION 15	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
-------------------	------------------------------------

SIMDUT: Catégorie D, division 2, subdivision B : Matières toxiques
 Catégorie E: Matières corrosives

LCPE: Contient un composant ou plus figurant sur la LES et ayant été déclarés en vertu de la LCPE.

Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes: IECSC, TCSI, TSCA

Cas Spéciaux::

Inventaire	Statut
NDSL	Restrictions applicables

Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous:

Nom chimique	CAS Number	Listes réglementaires
3,3'-METHYLENEBIS(5-METHYLOXAZOLIDINE)	66204-44-2	2, 5
POLYÉTHYLÈNE	9002-88-4	6

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4
 2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e
 4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b
 6 = INRP

SECTION 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------------	----------------------------

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :

H302 : Nocif en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4
H312 : Nocif en cas de contact avec la peau; Toxicité aiguë par contact dermique, Cat. 4
H314(1B) : Cause des brûlures cutanées graves et des lésions oculaires; Corr./irritation cutanée, Cat. 1B
H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2
H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée; Sensibilisation cutanée, Cat. 1
H318 : Cause des lésions oculaires graves; Lésions oculaires graves/irr. oculaire, Cat. 1
H319(2A) : Cause une sévère irritation des yeux; Lésions oculaires graves/irr. oculaire, Cat. 2A
H331 : Toxique en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 3
H372 : Cause des lésions à des organes en raison d'exposition prolongée ou répétée; Organe cible, Répété, Cat. 1
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 1
H402 : Nocif pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 3
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 1

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:

Mises à jour effectuées en conformité avec la mise en application des exigences du SGH..

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballage le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

DGN: 7172238 (1010615)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés